



Résolutions soumises au vote Assemblée Générale 2022

9^{ème} résolution : Elections :

L'assemblée générale décide d'élire en qualité d'administrateurs, pour une durée de trois exercices arrivant donc en principe à échéance en juin 2025, les représentants pour les postes vacants suite aux élections du 14 Décembre 2021 parmi les candidats suivants :

Candidature reçue pour les sièges non régionalisés

1 candidature reçue au siège membres du collège 2 : Agriculture	CUMA CEPVIL Mandataire : Philippe Gruau
---	--

L'ensemble des professions de foi des candidatures reçues ont été mises à disposition des votants.